



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2182

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : ASCUL - Avenant n° 1 à la convention d'engagements et de subvention 2010-2012

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Lyonnet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011**Délibération n° 2011-2182**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **ASCUL - Avenant n° 1 à la convention d'engagements et de subvention 2010-2012**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'association sportive de la Communauté urbaine de Lyon (ASCUL) a été créée en 1970. Elle a pour objet d'offrir à ses adhérents (membres des personnels de la Communauté urbaine, de la ville de Lyon et d'autres collectivités adhérentes) les moyens de pratiquer toutes les activités sportives qu'elle organise sous forme de sections.

A ce titre, elle reçoit des collectivités adhérentes des subventions de fonctionnement et de certaines, en particulier de la Communauté urbaine, la mise à disposition de moyens en locaux et en personnel.

En application de la loi du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, les rapports entre la Communauté urbaine et l'association sont régis par une convention d'engagement et de subvention pour la période triennale 2010-2012.

La Communauté urbaine compte aujourd'hui 4 600 agents répartis sur de nombreux sites de travail, issus de cultures professionnelles multiples et, comme dans toutes organisations, de générations différentes. Tous ces facteurs engagent l'administration communautaire à trouver des solutions permettant de renforcer le lien social au sein de collectifs de travail et de laisser une place à des modes d'échanges et de communication moins formels, propres à rompre les clivages professionnels.

L'ASCUL est, à ce titre, un des vecteurs de ce lien au sein de l'établissement.

L'ASCUL a présenté son programme d'activité, son budget prévisionnel, son barème des tarifs et les montants de l'adhésion pour la saison 2010-2011, qui font l'objet de l'annexe 1 au présent avenant.

Bilan d'activités 2009-2010

Le nombre de sections de l'association est maintenu à 26 et le nombre d'adhérents à environ 2 700. L'ASCUL emploie 20 salariés dont 18 à temps partiel sur des fonctions d'encadrants sportifs.

Trois événements majeurs ont été organisés par l'association : le Beraudier, tournoi de boule lyonnaise ; la foulée du Mont d'Or, réunissant 550 coureurs et l'open de tennis de Gerland. En outre, elle a été à l'initiative d'une journée de sport à destination du personnel de la Communauté urbaine.

Les sections tir - arme à feu, cyclo/VTT, tir à l'arc, natation et plongée, ski nautique, football et voile ont également coordonné des événements dans leur discipline respective.

Enfin, l'ASCUL a créé une gazette, disponible sur son site internet, une affiche et favorisé le partenariat avec la Communauté urbaine et la Ville de Lyon, notamment par l'intermédiaire des comités sociaux des deux collectivités.

Programme d'activité 2010-2011

L'activité 2010-2011 de l'association se décline en :

- l'organisation de cours collectifs et/ou des compétitions dans les disciplines suivantes : aviron, badminton, boule lyonnaise, cycle/VTT, équitation, football, golf, jogging-athlétisme, pétanque, plongée, hockey subaquatique, randonnée pédestre, ski alpin, ski de fond, tennis, tennis de table, tir à l'arc, tir aux armes à feu et voile,
- la participation des membres de l'ASCUL à des sorties d'entraînement, tournois par équipes, rallyes, rencontres sportives, championnats, compétitions organisés tout au long de la saison au niveau local, régional ou national.

Budget prévisionnel 2010-2011

Charges prévisionnelles	Montant (en €)	Produits prévisionnels	Montant (en €)
loyers	11 100	subvention ville de Lyon	76 012
salaires agents à disposition	103 304	subvention Communauté urbaine de Lyon	302 752
autres charges	433 235	participations aux cours	136 584
		autres produits	32 291
Total	547 639	Total	547 639

L'avenant n° 1 à la convention s'inscrit dans le cadre du développement des activités proposées par l'association et la convention 2010-2012 fixe les modalités d'attribution de l'aide communautaire qui se décline, sur la période 2010-2012 :

a) - *une contribution financière annuelle constituée :*

- d'une participation financière de 191 000 € dédiée au développement des activités de l'association,
- d'une subvention de fonctionnement de 114 000 € destinée à couvrir les dépenses relatives aux moyens en personnel et locaux mis à disposition de l'association par la Communauté urbaine. En fin d'exercice, le montant de cette subvention est ajusté en plus ou en moins en fonction des dépenses réelles de ces postes.

Le montant de ces participations est identique à celui de l'année 2010.

Ce dispositif a été mis en place par le précédent conventionnement.

b) - *une mise à disposition de 3 agents communautaires selon les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux :* les conditions de cette mise à disposition de personnel font l'objet de la convention spécifique, annexe n° 2 à la convention d'engagements et de subvention 2010-2012,

c) - *une mise à disposition de locaux communautaires* situés 207, rue Marcel Mérieux à Lyon 7° en contrepartie du paiement d'un loyer annuel.

Les modalités de versement de la participation financière 2011 sont les suivantes :

- 60 % dans le mois suivant la notification de l'avenant,
- 20 % dans le mois suivant la réception du bilan et du compte de résultat 2010-2011,
- le solde dans le mois suivant la réception de l'état récapitulatif, pour chacune des sections, le nombre d'invités et d'adhérents inscrits, entre le 1er septembre 2010 et le 31 août 2011.

La régularisation du trop perçu ou du restant dû de la subvention de fonctionnement 2010 s'effectuera dans le mois suivant la notification de la présente convention.

La subvention de fonctionnement sera versée en une seule fois au cours du dernier trimestre 2011 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Prend acte du programme d'activité 2010-2011 de l'association sportive de la Communauté urbaine de Lyon (ASCUL).

2° - Approuve :

a) - le versement d'une subvention de 305 000 € à l'ASCUL pour l'exercice 2011 dont :

- 191 000 € seront affectés au financement des actions inscrites au programme d'activité 2010-2011 de l'association,

- 114 000 € seront affectés au financement des dépenses de fonctionnement relatives aux moyens en personnel et locaux mis à disposition de l'association par la Communauté urbaine,

b) - la convention d'engagements et de subvention 2010-2012 à passer entre la Communauté urbaine et l'ASCUL.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

4° - La dépense correspondant à la participation financière de la Communauté urbaine, octroyée pour la saison 2010-2011, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine pour la somme de 262 364 € - exercice 2011 - compte 657 480 - fonction 01 - opération 1487, au budget annexe de l'assainissement pour la somme de 40 369 € - exercice 2011 - compte 674 300 - fonction 222 - opération 1487, au budget annexe du restaurant communautaire pour la somme de 2 267 € - exercice 2011 - compte 657 480 - fonction 01 - opération 1487.

5° - Les recettes correspondant au remboursement des salaires des agents mis à disposition, pour un montant prévisionnel de 104 000 €, seront inscrites au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 641 900 - fonction 020 - opération 1487.

6° - Les recettes correspondant au loyer des locaux mis à disposition, pour un montant prévisionnel de 10 000 €, seront inscrites au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 752 100 - fonction 020 - opération 1580.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.